



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'EMPLOI DES B.N.S.S.A DURANT LA PERIODE ESTIVALE

2023

Application de l'article A. 322-11 du code du sport

Dossier à faire parvenir à la :

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Hauts de Seine
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
167-177 avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX**

Avant le : 31 mai 2023

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Nationalité : Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse
Code postal :
Ville :
Téléphone :

2 – QUALIFICATIONS

Titre : N° :
Délivré le : Lieu de délivrance :
Date de dernière révision :
Numéro de déclaration « d'éducateur » :

3 – ACTIVITE DE SURVEILLANCE

Lieu(x) d'exercice :

N° de déclaration de l'établissement :

Date de début et de fin d'exercice : du : au :

Date :
Signature du salarié

Date :
Signature de l'employeur

CERTIFICAT MEDICAL

(Selon ANNEXE III-9 - article [A. 322-10](#) du code du sport)

Rappel de la réglementation : Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier est exigé pour toute personne titulaire d'un brevet national de sécurité et sauvetage aquatique.

*
* *

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour Monsieur
Madame

.....
et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A

Le

Cachet du praticien

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à $1/10$) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de $13/10$ pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à $8/10$.

4 – PIÈCES A JOINDRE IMPERATIVEMENT

1 photocopie du diplôme avec l'attestation de révision

1 photocopie d'une pièce d'identité officielle.

Photocopie de votre carte professionnelle ou du récépissé de déclaration.

Certificat médical de non contre-indication joint au dossier

Pièces attestant que l'employeur n'a pas trouvé de MNS (preuve de dépôt de l'offre d'emploi à Pôle Emploi, ainsi que le résultat)

Un document rédigé par l'employeur comprenant les éléments suivants :

- 1) Réaliser un plan d'ensemble des bassins qui correspond à la configuration de l'été (période pour laquelle la dérogation est demandée) et y indiquer les postes de surveillance où se trouvent les MNS, les BNSSA et les BNSSA avec dérogation. Expliquer le mode opératoire du dispositif de surveillance (effectifs sur les bassins, horaires, rotations)
- 2) Contexte et argumentation de la demande de dérogation de BNSSA
- 3) Dates pendant lesquelles la dérogation est demandée concernant chaque BNSSA
- 4) Expérience des BNSSA dans la structure (depuis combien de temps sont-ils BNSSA et depuis combien de temps travaillent-ils dans l'établissement ?)
- 5) Modalités d'intégration dans l'équipe et formation en interne (révision sauvetage-secourisme, exercices de simulation en équipe et dates de programmation, prise de connaissance du POSS, révision des procédures en cas d'urgence et d'accidents/noyades....)
- 6) Les BNSSA remplacent-t-il du personnel titulaire qui part en congés et comment s'organisent les départs en congés dans la structure ?
- 7) Les BNSSA sont-ils seuls en surveillance ? Si oui sur quel(s) bassin(s) et sur quel volume horaire ?

Certifié exact le :

Signature du Responsable
de l'établissement